



Réf. : 2023-09-D-38-fr-3

Orig. : EN



## **Dossier de conformité, M-S5 : École européenne de Copenhague (ESCPH) (DK)**

**Approuvé par le Conseil supérieur lors de la réunion des 10, 11 et 12 avril 2024 à Parme (Italie) - Hybride**

Ce Dossier de Conformité mis à jour annule et remplace le document 2012-09-D-25-fr-5.

## Section 1 : Informations générales

### a. Informations de contact

Nom de l'école	École européenne de Copenhague (ESCPH)
Adresse	Ny Carlsberg Vej 99, 1799 København, Danemark
Téléphone	+45 36 14 01 90
Courriel	<a href="mailto:admin.escph@kk.dk">admin.escph@kk.dk</a>
Site web	<a href="https://escph.dk/">https://escph.dk/</a>

### b. Statut de l'école

État	Oui
Privé (veuillez préciser)	Non
Mixte (veuillez préciser)	Non

Expliquez brièvement comment l'école est positionnée au sein du réseau scolaire national de l'État membre qui sollicite l'agrément :

L'École européenne de Copenhague est une école publique, financée par la municipalité de Copenhague pour les coûts de fonctionnement de l'enseignement primaire et secondaire inférieur (M-S4) et par l'État danois pour l'enseignement secondaire supérieur (S5-S7).

L'ESCPH travaille en réseau avec d'autres écoles secondaires supérieures publiques et internationales au Danemark et fait partie du réseau des Écoles européennes agréées.

Les écoles internationales au Danemark sont pour la plupart privées et facturent des frais de scolarité, tandis que certaines écoles qui proposent le programme du diplôme du Baccalauréat international sont gérées par l'État et sont gratuites, comme l'ESCPH. Les écoles internationales de Copenhague, comme l'école française et l'école allemande, proposent leurs propres programmes nationaux. En outre, plusieurs écoles internationales proposent un programme en anglais équivalent à celui des États-Unis et du Royaume-Uni. Onze de ces écoles internationales sont situées dans l'agglomération de Copenhague et ses environs.

### c. Raison de l'introduction d'une scolarité européenne

Institution ou agence européenne	<input checked="" type="checkbox"/>	Agence européenne pour l'environnement (AEE), Bureau d'information du Parlement européen (EPIO) et Bureau de représentation européenne au Danemark (ERO).
Institution internationale	<input type="checkbox"/>	
Autre	<input checked="" type="checkbox"/>	Le règlement instituant l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), le réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (Eionet) a été adopté par l'Union européenne en 1990 (règlement du Conseil (CEE) n° 1210/90 du 7 mai 1990) et est entré en vigueur à la fin de 1993, immédiatement après la décision de créer l'AEE à Copenhague. L'

	<p>agence a commencé ses activités officielles en 1994 et compte aujourd'hui 38 pays membres. En outre, deux institutions européennes se trouvent à Copenhague : le Parlement européen le Bureau d'information (EPIO) et le Bureau de représentation européenne au Danemark (ERO). L'implantation de l'AEE à Copenhague a fait naître le besoin d'une École européenne à Copenhague, car les enfants des employés de l'AEE sont d'origine européenne. En outre, l'afflux croissant d'expatriés au Danemark alimente le besoin de places dans les écoles internationales. C'est pourquoi la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil des écoles internationales est considérée comme un problème sérieux pour attirer et retenir une main-d'œuvre hautement qualifiée. Afin d'éviter une dégradation de la compétitivité du Danemark, une attention particulière est accordée à la satisfaction des besoins et des demandes de la communauté internationale grandissante à Copenhague.</p>
--	--

#### d. Élèves

Nombre d'élèves au cours des 5 dernières années :

	Sept 2023	Sept 2022	Sept 2021	Sept 2020	Sept 2019
Maternelle	67	72	71	74	77
Primaire	377	346	343	320	294
Secondaire	460	484	408	224	102
TOTAL	904	902	822	704	547

#### e. Direction

<u>Rôle</u>	<u>Nom</u>	<u>Qualifications requises</u>
Directrice	Julie Rørdam Thom	MPG (Master en gouvernance publique, MA), Cand.mag (MA), diplôme d'enseignement (primaire, secondaire et secondaire supérieur), certificat de formation des enseignants (Pædagogikum), expérience de l'enseignement au Danemark, 5 ans d'expérience en gestion, nomination en tant que spécialiste des matières pour le ministère de l'Éducation

Directeur adjoint - Cycle secondaire supérieur et Coordinateur du bac (S5 - S7)	Hans Bolvinkel	Cand.scient. (MSc) Maths et Chimie, Certificat de formation des enseignants (Pædagogikum)
Directrice adjointe - Cycle secondaire inférieur (S1 - S4)	Madelaine Pippa Kirk	Licence en anglais et en création littéraire, certificat d'éducation en anglais. 1 an d'expérience en gestion
Directrice du primaire	Helle Bjerre Degn	Manager qualifiée en gestion et en psychologie, 20 ans d'expérience en gestion, diplôme d'enseignant danois pour le primaire et le secondaire en allemand et en français, diplôme d'enseignement des langues étrangères
Directrice adjointe de l'école primaire	Rikke Groth Nielsen	Cand.mag (MA), formation des enseignants, 8 ans d'expérience dans l'enseignement, 1 an d'expérience en gestion
Cheffe de l'unité administrative	Hella Helvig Jensen	Cand.jur (maîtrise en droit), 17 ans d'expérience en gestion

#### f. Autorités connectées<sup>1</sup>

<u>Nom de l'autorité et son lien avec l'école</u>	<u>Membres (noms et fonctions)</u>
Administration de l'enfance et de la jeunesse de la ville de Copenhague	Tobias Stax, directeur de l'enfance et de la jeunesse, municipalité de Copenhague
	Kate Obeid, responsable de BUF VVK (zone géographique de l'implantation de l'ESCPH)
Ministère de l'Enfance et de l'Éducation	Lars Damkjær (Chef de la délégation danoise)
	Liz Nymann Lausten (Cheffe du Cabinet - Enseignement secondaire supérieur)

<sup>1</sup> Par exemple, les autorités éducatives régionales ou municipales ou les organisations éducatives privées.

	Mette Rousøe (Cheffe d'équipe - Enseignement secondaire supérieur)
	Bettina Brandt (Représentante de la délégation danoise - Primaire)

**g. Surveillance**

L'école sera-t-elle inspectée ou contrôlée par des inspecteurs nationaux ou d'autres autorités ?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez décrire les grands principes de cette inspection/surveillance.

## Section 2 : Équivalence pédagogique

### a. Résumé

Quelle partie de l'école est consacrée à la scolarité européenne ?  Toute la partie  
 Section / partie de l'école

Si « Section / partie de l'école », veuillez expliquer.
---

### b. Organisation de la scolarité européenne

i. Complétez le tableau ci-dessous pour indiquer les niveaux d'enseignement ouvert ainsi que leur date d'ouverture

Année	Année d'ouverture	Dans quelles sections ? Combien d'élèves en septembre 2023 ?		
		DK	EN	FR (ouverte en 2018)
Maternelle, uniquement M2 (conformément à la politique danoise en matière d'éducation)	2014	DK	EN	FR (ouverte en 2018)
		26	26	15
Primaire 1	2014	DK	EN	FR (ouverte en 2019)
		26	26	21
Primaire 2	2015	DK	EN	FR (ouverte en 2020)
		26	26	22
Primaire 3	2016	DK	EN	FR (ouverte en 2021)
		30	26	22
Primaire 4	2017	DK	EN	FR (ouverte en 2022)
		26	25	24
Primaire 5	2018	DK	EN	FR (ouverte en 2023)
		26	25	26

Secondaire 1	2018	DK	EN	FR
		40	26	0
Secondaire 2	2018	DK	EN	FR
		53	25	0
Secondaire 3	2019	DK	EN	FR
		54	24	0
Secondaire 4	2020	DK	EN	FR
		51	25	0
Secondaire 5	2020	DK	EN	FR
		51	23	0

N.B. La section FR se développera, année après année, dans le cycle secondaire avec l'ouverture de la S1 en septembre 2024.

II. Si certains niveaux d'enseignement ne sont pas dispensés par l'école, veuillez expliquer les liens vers d'autres écoles qui dispensent ces niveaux d'enseignements manquants :

iii. Proposerez-vous le Baccalauréat européen <sup>2</sup>?  Oui  
 Non

Date prévue de la première session d'examen du baccalauréat : Été 2023

Dossier de conformité (2020-09-D-31-en-4) approuvé en décembre 2020. S6 ouverte en septembre 2021.

**c. Langues**

i. Sections linguistiques

*Article 4.1 : Elle offre au minimum deux sections linguistiques, dont une au moins soit en anglais, en français ou en allemand et une dans toute autre L1 acceptée dans le système des Écoles européennes, habituellement la langue du pays hôte. Toute dérogation à cette disposition est mentionnée dans le Dossier de conformité et portée à l'attention du Comité pédagogique mixte et du Conseil supérieur par le Secrétaire général. Toute dérogation doit être expressément convenue avant qu'un avis ne soit rendu ou qu'une décision ne soit prise, le cas échéant.*

Section en langue véhiculaire :	<input type="checkbox"/> DE <input checked="" type="checkbox"/> EN <input checked="" type="checkbox"/> FR
Section dans la langue du pays hôte, si différente de la langue véhiculaire (veuillez préciser)	Danois
Section dans une autre langue (veuillez préciser)	

N.B. La section FR est encore en cours d'ouverture (voir section 2bi)

En cas de dérogation à l'article 4.1, veuillez indiquer comment et pourquoi.

ii. Mise à disposition d'une première langue étrangère (L2)

*Article 4.4 : L'offre linguistique en termes de Langues II, III et IV est conforme à la réglementation en vigueur dans les Écoles européennes, et tout particulièrement aux dispositions du Règlement général des Écoles européennes et aux décisions particulières du Conseil supérieur concernant l'enseignement des langues. Des exceptions à la réglementation précitée peuvent toutefois être proposées par l'école candidate à l'agrément au moment du dépôt du Dossier de conformité et doivent, le cas échéant, être approuvées par le Conseil supérieur.*

\_\_\_\_\_

<sup>2</sup> Veuillez noter qu'un dossier de conformité distinct doit être présenté pour la Convention d'agrément supplémentaire pour le cycle du Baccalauréat.

L'école offrira-t-elle l'anglais, le français et l'allemand en L2 ?

- Oui  
 Non

Dans la négative, veuillez fournir une explication ici.

iii. Langue du pays (objectif non contraignant)

Les élèves apprennent-ils la langue du pays dans lequel l'école est située ?

- Oui, obligatoire  
 Oui, facultatif  
 Non

L'école proposera-t-elle la langue du pays d'accueil comme L2 (si elle est différente de EN, FR ou DE) ?

- Non  
 Oui, en a présentant comme suit :

<u>Année</u>	<u>Année au cours de laquelle la HCL en tant que L2 commencera à être proposée</u>
Primaire 1	2023 <sup>3</sup>
Primaire 2	2024
Primaire 3	2025
Primaire 4	2026
Primaire 5	2027
Secondaire 1	2028
Secondaire 2	2029

<sup>3</sup> Le document 2020-01-D-25-fr-4, « Inclure la langue du pays siège dans le groupe des langues 2 » souligne l'importance d'une introduction progressive de la HCL en tant que L2, dès la P1. Il est également possible qu'elle commence en P2 en même temps.

Secondaire 3	2030
Secondaire 4	2031
Secondaire 5	2032

- iv. Quelles L1, non couvertes par les sections linguistiques offertes, envisagez-vous d'avoir dans votre population étudiante ?

Allemand, espagnol, italien, hongrois, portugais, letton, polonais

- v. L1 et soutien linguistique

*Article 4.2 : Elle offre des cours de langue maternelle / de langue dominante aux élèves sans section linguistique propre, bien que le nombre minimum d'élèves à partir duquel le cours est créé est laissé à la discrétion de l'École européenne agréée. Ce nombre minimum d'élèves est indiqué dans le Dossier de Conformité.*

La L1 sera-t-elle prévue pour les élèves qui n'ont pas leur propre section linguistique ?

- Oui  
 Non

Si oui, dans quelles conditions ? Par exemple, nombre d'étudiants par groupe

Comme décrit dans le « Dossier d'intérêt général » du 8 février 2012 (Réf : 2012-01-D-18-en-1) :

« L'École européenne de Copenhague garantit que tous les élèves de catégorie 1 bénéficieront d'un enseignement dans leur langue maternelle. Pour les enfants de catégorie 1 sans section linguistique (SWALS - Students Without a Language Section), des cours dans leur langue maternelle sont garantis. » (P.10) Des classes seront créées avec un seul élève. Il peut s'agir de classes combinées par groupe d'années.

Et : « Les élèves qui ne relèvent pas de la catégorie 1 recevront un enseignement en langue maternelle dispensé par la municipalité de Copenhague, car la ville dispose déjà d'un système d'enseignement en langue maternelle bien établi » (p.10). Ce programme ne fait pas partie du programme des Écoles européennes.

L'École européenne de Copenhague propose des cours de langue maternelle aux élèves de P0 à S4 ne relevant pas de la catégorie 1, à condition qu'il y ait un minimum de 7 élèves.

L'École européenne de Copenhague propose des cours de langue maternelle aux élèves de S5 ne relevant pas de la catégorie 1, à condition qu'il y ait un minimum de 5 élèves.

Si oui, comment envisagez-vous de dispenser cet enseignement ?

<u>Prestataire</u>		<u>Fréquence</u>
Enseignant à l'école	<input checked="" type="checkbox"/>	Hebdomadaire
Techniques d'apprentissage à distance	<input checked="" type="checkbox"/>	Hebdomadaire
En coopération avec les Écoles européennes	<input type="checkbox"/>	

En coopération avec d'autres écoles ou ambassades	<input type="checkbox"/>	
Autre (veuillez préciser)	<input type="checkbox"/>	

Article 4.3 : Les élèves qui n'ont pas de section linguistique propre bénéficient d'un soutien pour apprendre la langue de la section qu'ils intègrent.

L'école organisera-t-elle un soutien linguistique pour les élèves qui n'ont pas leur propre section linguistique afin qu'ils apprennent la langue de la section qu'ils intègrent ?

- Oui  
 Non

Si oui, dans quelles conditions ?
Lorsque de nouveaux étudiants sont admis, ils se voient offrir un soutien dans la langue de la section qu'ils rejoignent plutôt que dans leur langue maternelle/dominante, s'ils le souhaitent.

Si oui, comment envisagez-vous de dispenser cet enseignement ?

<u>Prestataire</u>		<u>Fréquence</u>
Enseignant à l'école	<input checked="" type="checkbox"/>	Hebdomadaire
Techniques d'apprentissage à distance	<input type="checkbox"/>	
En coopération avec les Écoles européennes	<input type="checkbox"/>	
En coopération avec d'autres écoles ou ambassades	<input type="checkbox"/>	
Autre (veuillez préciser)	<input type="checkbox"/>	

vi. Matières enseignées de la L2 à la S5

- En tant qu'Écoles européennes   
Autre (veuillez préciser)

--

vii. Matière enseignée dans la langue du pays siège (HCL) jusqu'à la S5

*Selon l'article 2.5 b) du document « Organisation des cours aux Écoles européennes » (2011-01-D-33-en-9), l'éducation artistique, musicale et physique peuvent être enseignées SOIT en L2 soit dans la langue du pays siège (HCL). Toutefois, conformément au 2019-01-D-19, l'enseignement que reçoivent les étudiants en éducation artistique, musicale et physique doit être dispensé dans une langue qu'ils étudient déjà.*

- En tant qu'Écoles européennes   
Autre (veuillez préciser)

--

viii. L3 (deuxième langue étrangère) et L4 (troisième langue étrangère)

*Article 4.4 : L'offre linguistique en termes de Langues II, III et IV est conforme à la réglementation en vigueur dans les Écoles européennes, et tout particulièrement aux dispositions du Règlement général des Écoles européennes et aux décisions particulières du Conseil supérieur concernant l'enseignement des langues. Des exceptions à la réglementation précitée peuvent toutefois être proposées par l'école candidate à l'agrément au moment du dépôt du Dossier de conformité et doivent, le cas échéant, être approuvées par le Conseil supérieur.*

L'école fera-t-elle des exceptions à la réglementation en vigueur dans les Écoles européennes pour l'apprentissage des langues L3 et L4 ?

- Oui  
 Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer quelles exceptions sont prévues :

**d. Contenu pédagogique**

i. Si l'école s'écarte du programme des Écoles européennes pour les années M à S5, veuillez indiquer les variations qui se produiront et pourquoi.

L'enseignement de la religion sera conforme au programme danois qui est non confessionnel, de même que le nombre d'heures et le nombre annuel de leçons.

ii. Si l'école s'écarte des programmes des Écoles européennes dans l'une ou l'autre matière au cours des années M à S5, veuillez remplir le tableau ci-dessous (qui peut être agrandi si nécessaire).

Matière concernée	Groupe(s) d'âge concerné(s)	Description de l'écart	Motifs de l'écart
Religion	M - S5	L'enseignement de la religion sera conforme au programme danois qui est non confessionnel, de même que le nombre d'heures et le nombre annuel de leçons.	L'enseignement au Danemark ne doit pas comporter de cours de religion confessionnelle.

iii. Quelle est la politique de l'école en matière de création de classes par rapport au nombre d'élèves ? Par exemple, des classes seront-elles créées avec un seul élève ? Y aura-t-il un enseignement combiné avec des niveaux d'années consécutives ?

Conformément à l'accord conclu avec la municipalité de Copenhague, les classes de P0 à S4 comptent 26 élèves. La S5 compte 28 élèves.

Pour toutes les matières de P0 à S4, un nombre minimum de 7 étudiants est requis pour créer une classe. Pour toutes les matières de S5, un nombre minimum de 5 étudiants est requis pour créer une classe.

La direction a le droit de créer des classes de moins de 7 élèves en P0 à S4 si cela s'avère nécessaire pour respecter le programme des Écoles européennes.

La direction a le droit de créer des classes de moins de 5 élèves en S5 si cela s'avère nécessaire pour respecter le programme des Écoles européennes.

L'École européenne de Copenhague propose des cours de langue maternelle aux élèves de S5 ne relevant pas de la catégorie I, à condition qu'il y ait un minimum de 5 élèves.

L'École européenne de Copenhague propose des cours de langue maternelle aux élèves de P0 à S4 ne relevant pas de la catégorie I, à condition qu'il y ait un minimum de 7 élèves.

#### iv. Horaires

Quelle est la durée des cours à l'école secondaire ? 45 minutes

Quelle est la durée des cours à l'école primaire ? 30 minutes

Combien de jours d'enseignement y a-t-il par an ? 190 jours

Veuillez inclure, en annexe, un tableau générique, soit uniquement les matières et le nombre d'heures, pour :

Maternelle

Primaire 1

Primaire 3

Secondaire 3

Secondaire 5

#### e. Communication avec des parents

Type de communication	À quelle fréquence ?
Rapports scolaires    Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Les bulletins scolaires sont envoyés aux parents jusqu'à la S4.  De la P1 à la P5, les bulletins scolaires sont envoyés deux fois par an. De la S1 à la P3, les bulletins scolaires sont envoyés trois fois par an. En S4 et S5, les bulletins scolaires sont envoyés quatre fois par an.  À partir de la S5, les élèves ont leur propre accès à SMSMyschool pour consulter leurs bulletins scolaires.
Réunions                    Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Nous organisons des réunions parents/professeurs deux fois par an de la M à la S4 et une fois par an en S5.

		<p>Nous organisons des réunions des conseils de parents d'élèves du primaire et du secondaire trois fois par an.</p> <p>Nous organisons des réunions de parents d'élèves à chaque niveau en août ou en septembre.</p> <p>Nous organisons des rencontres avec les parents à propos de la transition (P5 à S1) chaque année en juin.</p> <p>Nous organisons une réunion d'orientation avec les parents à propos du Baccalauréat européen chaque année en S5.</p> <p>Comme nous sommes une école agréée, nous organisons des réunions supplémentaires pour les parents en S4 sur la candidature pour le secondaire supérieur au niveau national.</p>
E-mail	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Si nécessaire.
Courrier postal	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Nous n'utilisons pas de courrier papier pour communiquer avec les parents.
Bulletin d'information	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<p>Un bulletin d'information est envoyé aux parents de M à S4 5 fois par an via la plateforme électronique Aula.</p> <p>Les bulletins d'information des S5 sont envoyés en fonction des besoins.</p>
Site Web	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Les parents peuvent toujours accéder à notre site web pour les actualités, le calendrier, les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et d'autres informations pertinentes.
Plate-forme électronique	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<p>De la M à la S4, nous utilisons la plateforme électronique Aula.</p> <p>En S5, nous utilisons la plateforme électronique e-boks qui est une plateforme nationale pour les informations confidentielles.</p>
Autres	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Si nécessaire, nous communiquons avec les parents par téléphone.

#### f. Liens avec le système des Écoles européennes

##### Tallinn (EEA)

Communication avec les enseignants qui souhaitent partager leurs connaissances.

##### Helsinki (EEA)

Partage des connaissances concernant le Baccalauréat européen et les structures de soutien au bien-être des élèves.

**Bruxelles EEB1**

Tous les membres du personnel ont visité l'école afin d'acquérir des connaissances et de s'inspirer, tant en ce qui concerne l'enseignement que l'administration et la gestion.

**Tyrol (EEA)**

Nous avons soutenu la nouvelle EEA dès les premiers jours de l'école.

### Section 3 : ressources

#### **a. Personnel enseignant**

i. En fonction du nombre d'étudiants prévu à la section 2, indiquez ci-dessous le nombre d'enseignants que vous avez employés au cours des cinq dernières années.

<b>Année</b>	<b>ETP :<sup>4</sup></b>
Sept 2023	81
Sept 2022	75
Sept 2021	66
Sept 2020	49
Sept 2019	34

- ii. Qui prendra en charge les frais de personnel ?  Autorité nationale  
 École  
 Combinaison (veuillez expliquer)

La municipalité de Copenhague prend en charge les frais de personnel de la M à la S4. Le ministère danois de l'Enfance et de l'Éducation prend en charge les frais de personnel de la S5.

- iii. Qui recrute le personnel enseignant ?  Autorité nationale  
 École  
 Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_  
 Combinaison de groupes (veuillez expliquer)

#### **b. Évaluation, recrutement et formation continue**

i. Complétez le tableau pour décrire comment le personnel enseignant sera évalué.

<u>Évaluation par</u>	<u>Fréquence</u>
Directeur <input checked="" type="checkbox"/>	La directrice évalue chaque année le personnel enseignant.
Organisme national d'assurance qualité <input type="checkbox"/>	
Autre (veuillez préciser et <i>ajouter des lignes si nécessaire</i> ). <input type="checkbox"/>	

---

<sup>4</sup> ETP – Équivalent Temps Plein

- ii. L'école dispose-t-elle d'une politique de perfectionnement professionnel ?  Oui  Non

L'objectif de l'école est d'assurer le développement professionnel continu de tous les enseignants. De plus, tous les enseignants sont encouragés à participer aux réunions des groupes concernant les matières des EE et aux cours de développement professionnel proposés par le système des Écoles européennes.

En ce qui concerne les autres formes de développement professionnel, les cadres suivants sont donnés :

- Si un enseignant ou un groupe, une section ou une équipe d'une matière souhaite participer à un cours ou poser sa candidature pour d'autres domaines de développement, il doit envoyer les informations pertinentes à son responsable et en expliquer la pertinence pour lui et pour l'école.
- Les cours proposés à des groupes d'enseignants plutôt qu'à des enseignants individuels seront privilégiés.
- Les connaissances acquises lors des cours de développement professionnel devraient être partagées avec les collègues lors des réunions du personnel ou des après-midi de développement professionnel.
- La date limite est fixée au premier mars et au premier septembre pour le personnel. Les pédagogues déposent leur demande en janvier et en août. Le personnel pédagogique soumet sa demande au responsable le plus proche. Les cours organisés au cours de l'année peuvent également être pris en considération.

### c. Bâtiments et installations

Type de local	Nombre de locaux
Salles de classe de maternelle	3
Salles de classe de primaire	19
Salles de classe du secondaire	26
Bibliothèque	1
Gymnase	1
Salle ICT	0 (les élèves apportent leur propre ordinateur portable dans le secondaire et l'empruntent dans le cycle primaire)
Salle d'éducation artistique	2
Salle de musique	2
Laboratoires de science équipés	5

### d. Évaluation

Quelles directives d'évaluation seront utilisées à l'école ?

	Nationales	Écoles européennes	Autre (veuillez préciser)
Maternelle		x	
Primaire		x	
Secondaire 1-5		x	

#### Section 4 : Système d'appui à l'éducation

*Article 7.1 : L'agrément est également conditionné par l'existence d'un régime de soutien pédagogique aux élèves à besoins spécifiques, au sens de la législation du pays siège de l'École européenne agréée.*

i. Un système de soutien scolaire est-il en place ?

- Oui  
 Non

ii. Quelle est la politique en place pour soutenir les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux ?

- Nationale  
 Écoles européennes  
 Sur mesure

iii. Décrivez les grands principes de la politique d'appui à l'éducation dans l'encadré ci-dessous.

Les principes fondamentaux de la politique de soutien éducatif consistent à garantir l'égalité des chances entre les élèves souffrant ou non de troubles de l'apprentissage et d'autres diagnostics.

De la P0 à la S4, l'école suit le système de soutien de la municipalité de Copenhague.

En S5, l'école suit le système de soutien du ministère danois de l'Enfance et de l'Éducation pour les écoles secondaires supérieures.

iv. Qui est responsable, à l'école, de la mise en œuvre de la politique d'accompagnement pédagogique ?

Direction, coordinateurs du soutien et conseillers en éducation.

v. Qui est chargé de préparer les demandes d'arrangements spéciaux pour le cycle du Baccalauréat ? (Voir document 2015-05-D-12, Annexe VII. Cette démarche doit être effectuée au cours de l'année de S5 de l'étudiant).

Conseiller en éducation avec responsabilité SEN et coordinateur du Bac.



## Section 6 : La spécificité européenne

Comment l'école veillera-t-elle à ce que la spécificité européenne soit respectée ?	
en maternelle ?	La maternelle organise la Semaine européenne annuelle et la Journée de l'Europe, et les enseignants soulignent la dimension européenne dans leur enseignement.
en primaire ?	La primaire organise la Semaine européenne annuelle et la Journée de l'Europe, et les enseignants soulignent la dimension européenne dans leur enseignement. À partir de la P3, les élèves ont des Heures européennes (selon le programme des Écoles européennes et en indiquant aux élèves quand des parties spécifiques du programme soulignent la spécificité européenne).
en secondaire ?	Sciences humaines, géographie et histoire (en suivant le programme des Écoles européennes et en indiquant aux élèves lorsque des parties spécifiques du programme soulignent la spécificité européenne)
dans des activités parascolaires ?	<ul style="list-style-type: none"><li>- Programme de mobilité des étudiants pour les étudiants de la S5</li><li>- Journée européenne des langues (toute l'école)</li><li>- Journée de l'Europe (toute l'école)</li><li>- Modèle des Nations Unies (S5 et supérieur)</li><li>- Simulation du Parlement européen (S5 et supérieur)</li><li>- Semaine de la durabilité (toute l'école) - Objectifs de développement durable des Nations Unies</li><li>- Participation à COSEA (conseil des élèves du secondaire supérieur)</li></ul>

Annexes (tel que requis)

**Annexe 1 : Programme de la maternelle de l'ESCPH**

P0DA	Mandag	Tirsdag	Onsdag	Torsdag	Fredag
08:10-08:40	PIRI BHK 103				
08:40-09:10	PIRI BHK 103	RAHOL1D 103 PIRI BHK 103	PIRI BHK 103	RAHOL1D 103 PIRI BHK 103	PIRI BHK 103
09:10-09:40	RAHOL1D 103 PIRI BHK 103	PIRI BHK 103	ZDM PE S16 PIRI PE S16	PIRI BHK 103	PIRI BHK 103
09:40-10:10	PIRI BHK 103	PIRI BHK 103	ZDM PE S16 PIRI PE S16	PIRI BHK 103	PIRI BHK 103
10:10-10:30					
10:30-11:00	PIRI BHK 103				
11:00-11:30					
11:30-12:00					
12:00-12:25	PIRI BHK 103	PIRI BHK 103	RAHOL1D 103 PIRI BHK 103	PIRI BHK 103	PIRI BHK 103
12:25-12:55	PIRI BHK 103	ZDM PE S16 RAHOPE S16	PIRI BHK 103	PIRI BHK 103	PIRI BHK 103
12:55-13:25	PIRI BHK 103	ZDM PE S16 RAHOPE S16	PIRI BHK 103	PIRI BHK 103	RAHOL1D 103 PIRI BHK 103

BHK = Nursery class

## Annexe 2 : Programme de la Primaire 1 de l'ESCPH

P1EN	Mandag	Tirsdag	Onsdag	Torsdag	Fredag
08:10-08:40	SUPOL1E 106	SUPOL1E 106	SUPOREL 106	SUPOMAT 106	SUPOL1E 106
08:40-09:10	SUPOL1E 106	SUPOL1E 106	SUPOREL 106	SUPOMAT 106	SUPOL1E 106
09:10-09:40	SUPOMAT 106	NACHMUS 308	SUPOL1E 106	SUPOL1E 106	SUPOMAT 106
09:40-10:10	SUPOMAT 106	NACHMUS 308	SUPOL1E 106	SUPOL1E 106	SUPOMAT 106
10:10-10:30					
10:30-11:00	ZAB PE S16 ZHI PE S16	SUPOMAT 106	SUPOL1E 106	SUPOL1E 106	SUPOL1E 106
11:00-11:30	ZAB PE S16 ZHI PE S16	SUPOMAT 106	MESOL2D L2DA PIRI L2D 103	MESOL2D L2DA PIRI L2D 103	MESOL2D L2DA PIRI L2D 103
11:30-12:00					
12:00-12:25					
12:25-12:55	SUPODIS 106	PIRI L2D 103 MESOL2D L2DA	SUPOL1E 106	MESOART 310	SUPOL1E 106
12:55-13:25	SUPODIS 106	PIRI L2D 103 MESOL2D L2DA	ZAB PE S16 ZHI PE S16	MESOART 310	MESOART 310
13:25-13:55	SUPODIS 106	SUPOL1E 106	ZAB PE S16 ZHI PE S16		MESOART 310

### Annexe 3 : Programme de la Primaire 3 de l'ESCPH

P3FR	Mandag	Tirsdag	Onsdag	Torsdag	Fredag
08:10-08:40	CLEMMAT 207	CLEML1F 207	CLEMMAT 207	CLEML1F 207	CLEMMAT 207
08:40-09:10	CLEMMAT 207	CLEML1F 207	CLEMMAT 207	CLEMDIS 207	CLEMMAT 207
09:10-09:40	CLEML1F 207	CLEMMAT 207	CHROL2E L2EN' LIPE L2E L2EN;	CLEMDIS 207	CLEML1F 207
09:40-10:10	CLEML1F 207	CLEMMAT 207	CHROL2E L2EN' LIPE L2E L2EN;	CLEMDIS 207	CLEML1F 207
10:10-10:30					
10:30-11:00	CHROL2E L2EN' LIPE L2E L2EN;	CHROL2E L2EN' LIPE L2E L2EN;	CLEMART 310	ZHU PE S17	CLEML1F 207
11:00-11:30	CHROL2E L2EN' LIPE L2E L2EN;	CHROL2E L2EN' LIPE L2E L2EN;	CLEMART 310	ZHU PE S17	CLEML1F 207
11:30-12:00					
12:00-12:25					
12:25-12:55	CLEMREL 207	CLEMDIS 207	CLEML1F 207	CHROL2E L2EN' LIPE L2E L2EN;	CLEMEUH 207
12:55-13:25	CLEMREL 207	CLEMDIS 207	CLEML1F 207	CHROL2E L2EN' LIPE L2E L2EN;	CLEMEUH 207
13:25-13:55	ELFL MUS 308	CLEMDIS 207	CLEML1F 207	CLEMMAT 207	CLEMEUH 207
13:55-14:25	ELFL MUS 308		CLEML1F 207	CLEMMAT 207	

## Annexe 4 : Programme du secondaire 3 de l'ESCPH

S3DA	M	T	W	Th	F
08:25 - 09:10				BEBA SCHG116 JECH SCHF 121	PECHPE S17
09:10 - 09:55	CHSAL1D 221	VAR MAT 217		CHNYL3D 122 ELDE L3F 120	PECHPE S17
10:10 - 10:55	CHNYL3D 122 ELDE L3F 120	VAR MAT 217	CHSAL1D 221	CHSAREL 220	PECHPE S17
10:55 - 11:40	BEBA SCHG220 JECH SCHF 219	CLGOL2F 123 ELDE L2E 120	VAR MAT 217	CLGOL2F 123 ELDE L2E 120	CHNYL3D 122 ELDE L3F 120
11:40 - 12:25	BEBA SCHG220 JECH SCHF 219	CLGOL2F 123 ELDE L2E 120	VAR MAT 217	NICH LAT 120 VAR ICT 217	VAR CLA 217
13:10 - 13:55	SEJE SCI 401	JEBA MUS 410	CLGOL2F 123 ELDE L2E 120	NICH LAT 120 VAR ICT 217	CHSAL1D 221
13:55 - 14:40	SEJE SCI 401	JEBA MUS 410	SEJE SCI 403		CHSAL1D 221
14:50 - 15:35			SEJE SCI 403		RAGEART 309
15:35 - 16:20					RAGEART 309

## Annexe 5 : Programme du secondaire 5 de l'ESCPH

	Mandag (15/4)	Tirsdag (16/4)	Onsdag (17/4)	Torsdag (18/4)	Fredag (19/4)
	• S5 & S6 report deadline		• S5 & S6 class teacher deadline		• S5 and S6 school reports published
1. modul 8:25 - 9:10	S5HISENA • sost • 317	S5ECOENA • onru roli • 415	S5L2-ENA • dehu • 315	Music Alle elever • dako • 411	
2. modul 9:10 - 9:55	S5HISENA • sost • 317	S5ECOENA • onru roli • 415	S5L2-ENA • dehu • 315		
3. modul 10:10 - 10:55	S5L3-DEA • vinc • 313	S5DAA KL • rage sost • 316		S5L2-ENA • dehu • 315	
4. modul 10:55 - 11:40	S5L1-DAA • MSS • 316	S5CHIDAA • misc sibr • 405	S5GEOENA • hesp • 317	S5PHYDAA • jemu • 406	S5L3-DEA • vinc • 313
5. modul 11:40 - 12:25	S5L1-DAA • MSS • 316	S5CHIDAA • misc sibr • 405	S5GEOENA • hesp • 317	S5PHYDAA • jemu • 406	S5L3-DEA • vinc • 313
6. modul 13:10 - 13:55	S5MA6DAA • kade • 414	S5MA6DAA • kade • 414	S5BIODAA • sibr sise • 406	S5L1-DAA • MSS • 414	S5MA6DAA • kade • 414
7. modul 13:55 - 14:40	S5MA6DAA • kade • 414	S5MA6DAA • kade • 414	S5BIODAA • sibr sise • 406	S5L1-DAA • MSS • 414	S5MA6DAA • kade • 414
8. modul 14:50 - 15:35	S5ICTENA • thni • 315		S5ECOEN A • onru	S5EP-ENB • karo pech • S17	S5ICTENA • thni • 315
9. modul 15:35 - 16:20	S5ICTENA • thni • 315		S5ECOEN A • onru	S5EP-ENB • karo pech • S17	S5ICTENA • thni • 315
10. modul 16:20 - 17:05			15:00- 18:00 Homework cafe Alle elever • ... • 312 313		